

## Communiqué de presse du 16 juin 2022

# A l'origine du procès contre l'administrateur de Multisol Chapes SA, Aziz Kosmann, le SIT attend un verdict exemplaire !

En décembre 2016, le SIT lançait un mouvement de grève aux côtés de l'ensemble du personnel de l'entreprise, Multisol Chapes SA, pour des retards importants dans le versement des salaires et, déjà, des manquements graves à ses obligations en matière d'assurances sociales. A l'époque, la société cumulait des poursuites pour un montant de plus de 700'000 francs. Dans le cadre de ce mouvement de lutte, le SIT avait interpellé par courrier une cinquantaine de clients, parmi lesquelles figuraient d'importants acteurs de la construction dont la Ville de Genève et Implenia ; pour les sensibiliser sur le système de fraudes généralisées mis en place par l'administrateur de cette société, Monsieur Aziz Kosmann, mais également pour les enjoindre à payer directement les travailleurs lésés. Sans succès puisque seul un d'entre eux avait daigné répondre au syndicat. [Cliquez ici pour le communiqué de presse du 21 décembre 2016.](#)

### **Politiques des petits copains ou irresponsabilité totale des entreprises et des maîtres d'ouvrage public, le SIT répond : les deux mon général !**

Alors que le SIT avait déposé une dénonciation contre Aziz Kosmann le 16 décembre 2016 déjà pour infractions aux assurances sociales, escroquerie, gestion déloyale, détournement de retenues sur les salaires, faux dans les titres et blanchiment d'argent; alors que l'affaire avait été portée à la connaissance des clients et dénoncée publiquement, ce dernier a encore, par la suite, été épinglé à plusieurs reprises par le SIT sur des chantiers d'importance : à peine 6 mois après, en juin 2017, sur le chantier ONUSIDA, chantier devisé à plus de 100 millions de francs et dirigé par... Implenia! [Cliquez ici pour le communiqué de presse du SIT du 22 juin 2017](#) et [cliquez ici pour l'article du Temps du 7 juillet 2017](#), puis en septembre 2017 sur un important chantier public [cliquez ici pour l'article du Courrier du 26 septembre 2017.](#)

Pris une nouvelle fois la main dans le sac au moment où ses poursuites avaient pris l'ascenseur à plus de 2 millions de francs, Aziz Kosmann claironnait dans les colonnes du Temps « *Nous avons de très, très bonnes relations avec Implenia, j'étais leur partenaire privilégié* » ! Fanfaronnade ou réalité, le SIT penche plutôt pour la deuxième hypothèse !

Des relations privilégiées, nous ignorons si Aziz Kosmann en avait avec la Ville de Genève mais une chose est sûre, c'est que malgré tous les signaux qui lui aient été communiqués par le SIT, la Ville de Genève a continué ses relations pour le moins dangereuses avec ce dernier. Les résultats cataclysmiques de cette collaboration sont connus du grand public et des contribuables qui apprécieront bientôt le cadeau empoisonné que leur a laissé ce patron-voyou. En effet, en raison de malfaçon des chapes de béton du dépôt d'œuvre d'art sous le quartier du Carré Vert, Multisol Chapes désormais en faillite comme prédit initialement par le SIT a laissé une ardoise de 8,3 millions de francs à la Ville ! [Cliquez ici pour l'article du Courrier du 22 décembre 2020.](#)

## **Après plus de 5 ans d'instruction, un procès retentissant pour Kosmann mais également pour le milieu de la construction s'ouvre devant le Tribunal correctionnel le 20 juin prochain**

Le SIT le martèle depuis 15 ans maintenant, nombreuses actions syndicales et dénonciations publiques à l'appui, [cliquez ici pour l'article paru dans La Tribune de Genève du 15 mai 2022](#) et [cliquez ici pour La Voix du Chantier](#), la sous-traitance doit impérativement être mieux contrôlée et une responsabilité solidaire entre les entreprises donneuses d'ordre et les sous-traitants comme Multisol Chapes SA doit être mise en place dans les secteurs de la construction. Il s'agit pour le SIT d'un intérêt devenu public. Car avec une vraie responsabilité solidaire, des personnages peu recommandables aux pratiques illégales comme Aziz Kosmann n'existeraient simplement pas. Responsabilisées financièrement, rendues responsables du paiement des arriérés de salaires et des charges sociales détournées par leurs sous-traitants, les entreprises principales et les entreprises générales reverraient sans doute rapidement leur modèle d'affaires basée sur la seule question des prix, au détriment de la Justice sociale.

Le procès qui se déroulera du 20 au 24 juin prochain s'annonce retentissant. Après plus de 5 ans d'instruction, les chefs d'accusation retenus contre Kosmann sont extrêmement graves.

Si les accusations du Ministère public contre Kosmann sont particulièrement lourdes, la responsabilité des entreprises et maîtres d'ouvrage est également grande. Elle est d'autant plus grande que l'affaire Multisol chapes SA n'est pas isolé, loin s'en faut.

Le SIT attend donc un verdict exemplaire à l'encontre d'Aziz Kosmann. Ce dernier devrait être rendu vendredi dans la matinée du 24 juin prochain. Dans l'intervalle, le syndicat appelle les représentants de la SSE et du GGE à ouvrir immédiatement des négociations avec les syndicats de la construction, avec objectif de résultat, pour mettre en place des mesures fortes et efficaces à même de mettre fin à ce fléau que constitue la sous-traitance sauvage ; sous-traitance qui favorise, travail sur appel, faux contrats à temps partiel, salaires de misère, faillites frauduleuses, détournement de cotisations sociales pour des millions de francs sur le dos de la collectivité tout entière, travail au noir des entreprise à large échelle et, de facto, une précarité indigne d'un Etat de droit pour les travailleurs concernés. Au sujet de ces derniers, nous saluerons tout particulièrement le courage de deux d'entre eux qui, malgré les pressions et les risques, ont décidé de se porter partie plaignante à la procédure contre leur ex-employeur.

**Pour le SIT, le temps n'est plus au blabla et aux déclarations lénifiantes des acteurs de la construction mais aux actes. La situation sur les chantiers est devenue trop grave, le procès à venir le démontrera !**

### **Personnes de contact :**

- Thierry Horner, secrétaire syndical, secteur de la construction du SIT, 078 751 24 40
- David Arosa, secrétaire syndical, secteur de la construction du SIT, 079 325 86 67

SIT Syndicat • 16, rue des Chaudronniers  
case postale 3135, 1211 Genève 3  
t +41 (0) 22 818 03 00 • e [sit@sit-syndicat.ch](mailto:sit@sit-syndicat.ch)  
[www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)